



Don d'une partie de sa maison à son partenaire

Par **Stef1977**, le **12/02/2019** à **12:20**

Bonjour, mon ami et moi sommes pacsés depuis 10 ans et nous avons 2 enfants. Il est propriétaire d'une maison dont je n'ai jamais remboursé le prêt mais j'ai participé à divers frais des travaux. C'est pourquoi, mon partenaire souhaiterait me donner une partie de la maison (en 1/3 de la maison). Est-ce possible? Si nous venions à nous séparer, et si je n'ai qu'une partie de la maison, pourrais-je racheter l'autre partie (les 2/3 restants).

Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **12/02/2019** à **13:30**

Bonjour

Oui, tout cela est possible

Pour la donation, l'article 790 F al .1 du Code général des impôts : dit que pour la perception des droits de mutation à titre gratuit entre vifs, il est effectué un abattement de 80 724 € sur la part du partenaire lié au donateur par un pacte civil de solidarité.

Par **Stef1977**, le **12/02/2019** à **13:46**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.
Stef1977